



Direction Générale des Finances Publiques
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIE DE TARN-ET-GARONNE BP 40679
436 RUE EDOUARD FORESTIE
MONTAUBAN
82017 MONTAUBAN CEDEX

Téléphone : 05 63 21 55 07
Mél : sie.tarn-et-garonne@dgfip.finances.gouv.fr
Accueil du public : horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr
rubrique « Contact »

Références bancaires :
IBAN : FR6330001005474791N05000372
BIC : BDFEFRPPCCT

Références pour toute correspondance :

N° Service : 8200200
N° IFU : 251
N° Dossier : 1-382637
N° SIRET/SPI : 50338930600039
N° AMR : 20250505337

Service à contacter en cas de réclamation :

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DE TARN-ET-GARONNE BP 40679
CENTRE ADMINISTRATIF FORESTIE
436 RUE EDOUARD FORESTIE
82017 MONTAUBAN CEDEX

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DE TARN-ET-GARONNE
436 RUE EDOUARD FORESTIE
82017 MONTAUBAN CEDEX

3366-037289-0091-0



M MUGNIER BAPTISTE
626 CHEMIN CHATEAU DE SOUSSIS
LE BOURG
MONTAIGU-DE QUERCY
82150 MONTAIGU DE QUERCY

Le 30/05/2025

AVIS DE MISE EN RECouvreMENT

Titre exécutoire en application des articles L. 256 et L. 257A du Livre des procédures fiscales

Bonjour,

En application des articles L.256 et L.257A du Livre des procédures fiscales (LPF), je vous adresse cet avis qui met à la charge de M MUGNIER BAPTISTE les sommes qui n'ont pas été réglées à la date à laquelle elles auraient dû être payées.

Aussi je vous demande de régler **sans délai** le montant restant dû dont les éléments de calculs figurent au verso.

À défaut, des procédures de relance prévues par les articles L.257-0 A et L.257-0 B du LPF pourront être engagées à votre encontre.

Si des sommes ont été versées spontanément depuis la date d'édition du présent document, je vous invite à les déduire du montant figurant dans la rubrique « Total du reste à payer ».

Toute contestation relative au présent avis doit être portée devant le responsable du service indiqué dans le cadre « Service à contacter en cas de réclamation ».

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le comptable public

FRANCOIS GOIZIN

✓ PAYÉ

VIREMENT 12/06/25

MODES DE PAIEMENT

- Vous pouvez payer vos créances par **télépaiement** sur **impots.gouv.fr**, dans votre compte fiscal professionnel, rubrique **"Payer ma dette fiscale"**
- ou par virement :
 - compte bancaire : FR6330001005474791N05000372
 - références à préciser dans l'ordre de virement : 8200200/1-382637/20250505337

N° AMR : 20250505337

Page : 1/4

DÉSIGNATION DES TAXES ET PÉNALITÉS AUTHENTIFIÉES - ÉLÉMENTS DE CALCUL	MONTANT
CREANCE NO 202532310 ORIGINE : LA DECLARATION ANNUELLE DU 05-05-2025 NATURE : TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRE DES EXPLOITANTS AGRICOLES (COMPTE D'AFFECTATION SPECIAL DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL) DROITS : PERIODE ANNEE 2024 EXIGIBLE LE 05-05-2025 MAJORATION DE 5% - CGI ART. 1731-1 INTERET DE RETARD - CGI ART. 1727 TOTAL DE LA CREANCE ACOMPTE/REDUCTIONS RESTE A PAYER SUR LA CREANCE	115,00 5,00 MEMOIRE * 120,00 5,00 115,00

* L'intérêt de retard prévu à l'article 1727 du CGI sera liquidé après le paiement intégral des droits.



SITUATION RÉCAPITULATIVE	MONTANT (€)
TOTAL DES DROITS	115,00
TOTAL DES PÉNALITÉS	5,00
TOTAL DES FRAIS DE POURSUITE	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	120,00
ACOMPTES VERSÉS/RÉDUCTIONS EFFECTUÉES	5,00
TOTAL RESTE À PAYER	115,00

M

• \

ru

• C

- C

- r

MODES DE PAIEMENT

• Dans votre espace professionnel sur www.impots.gouv.fr :

- rubrique "Payer ma dette fiscale"

• Par virement

- compte bancaire : FR6330001005474791N05000372

- références à préciser dans l'ordre de virement : 8200200/ 1-382637/ 20250505337